

## CODE DE DEONTOLOGIE DES GRIMPEURS ENCADRANT DANS LES ARBRES

*Esprit, valeurs, principes et règles qui doivent animer toute personne physique ou morale organisant ou pratiquant la grimpe encadrée dans les arbres (Accrobranche, Tree-climbing).*

### 1. Attitude générale sur les sites d'animation

« Etre un pratiquant responsable et respectueux de la forêt »

- Animer dans le but de promouvoir la relation entre l'homme et l'arbre.
- Se procurer préalablement auprès du propriétaire ou du gestionnaire de lieu d'animation les autorisations nécessaires. Est incluse dans l'autorisation une clause qui décharge le propriétaire ou le gestionnaire de toute responsabilité.
- Garder une attitude respectueuse envers les autres usagers de la forêt (exploitants forestiers, chasseurs, promeneurs) et prendre les précautions pour leur sécurité (lancer de corde, etc)
- Respecter la législation et informer les participants sur les règles et usages en vigueur sur le site (code du promeneur, circulation en forêt)
- Respecter les limites de compétence et prérogatives liées à son cursus de formation.
- Etre dans une dynamique de formation continue, au niveau des techniques de sécurité et de la connaissance de l'arbre.
- Concilier les demandes spécifiques de l'activité et des participants avec le respect du site.
- Ne pas troubler la quiétude de la forêt.

### 2. Protection de l'arbre et de son milieu

« L'arbre est un être vivant, complexe, fragile. »

- Les pratiquants s'engagent à respecter la morphologie, la biologie et la physiologie de l'arbre.
- Le choix de l'arbre à grimper prend en considération son stage physiologique (montée de sève, nouaison,...), son état sanitaire et ses caractéristiques spécifiques.
- En cas de traumatisme sur les tissus vivants, les dispositions nécessaires sont prises pour la cicatrisation et la régénération.
- Toute intervention sur l'arbre doit respecter sa biologie et son fonctionnement.
- Anticiper les mesures de protection avant toute dégradation due à une exploitation fréquente du site, et changer de site avant la surexploitation.
- Eviter le piétinement et le tassement du sol pouvant nuire gravement à l'équilibre de la litière et au système racinaire. Aménager si nécessaire une protection du sol et des chemins d'approche.
- Proscrire tout objet contondant, coupant ou perçant pendant l'activité. Porter des chaussures à semelles caoutchoutées, souples.
- Utiliser des sangles de protection et des poulies afin d'éviter tout frottement contre l'écorce.
- Respecter la vie animale et végétale, dans l'arbre et autour de lui.
- Ne laisser aucun débris sur le site d'animation.
- Ne pas faire de feu en forêt, ne pas fumer.
- Communiquer toute observation sur l'état de santé des arbres au propriétaire ou au gestionnaire du site.

### 3. Sécurité des participants

« Maîtriser les techniques et adapter sa pratique. »

- Prévenir tout risque d'accident lors de la préparation du site (branche morte, essais, ...)
- Assurer la sécurité des participants durant toute l'activité, notamment par un encadrement suffisant.
- Respecter la législation sur les divertissements actifs.
- Utiliser le matériel de sécurité adapté, aux normes de l'escalade ou de l'élagage.
- Ne jamais grimper aux arbres sans un assurage et des protections adaptés.
- Interrompre l'activité en cas de conditions météo rendant la pratique dangereuse (orage, vent violent, pluie intense).